



**TUNISIE  
LEASING & FACTORING**

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars  
Siège Social : Centre Urbain Nord, Ave. Hédi Karray - 1082 – Tunis Mahrajène  
RC n° B 134091997

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 13 Décembre 2017

**Note d'opération  
Relative à l'émission et à l'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse de  
l'emprunt obligataire subordonné**

**« TL 2018 Subordonné »**

**de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 Dinars  
Emis par Appel Public à l'Épargne**

**Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,60% et/ou TMM+2,70%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	11,00% et/ou TMM+3,00%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission de TUNISIE LEASING ET FACTORING a reçu la note BBB- (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 28 septembre 2018

**L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination**

Visa n° 18/1009 du 11 OCT. 2018 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième et au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Responsable de l'information :**

M. Mondher ZID  
Directeur financier de Tunisie Leasing et Factoring  
Tél : 70 132 000 Fax : 71 236 625  
Email: mondher.zid@tlf.com.tn

**Intermédiaire en bourse chargé de l'opération**

TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse  
Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène  
Tel : 71 189 600 Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 11/10/2018 sous le n°18/007 et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au troisième et au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement, après le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième et au quatrième trimestre 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2018 et le 20 janvier 2019 respectivement.



**Octobre 2018**

## SOMMAIRE

---

<b>Flash - Emprunt Obligataire Subordonné « TL 2018 Subordonné »</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération</b>	<b>5</b>
1.1. Responsables de la note d'opération	5
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération	5
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	5
1.4. Responsable de l'information	6
<b>Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération</b>	<b>7</b>
<b>2.1. Renseignements relatifs à l'émission</b>	<b>7</b>
2.1.1. Décisions à l'origine de l'emprunt	7
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	7
2.1.3. Période de souscription et de versement	8
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	8
2.1.5. But de l'émission	8
<b>2.2. Caractéristiques des titres émis</b>	<b>9</b>
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	9
2.2.2. Prix de souscription et d'émission	9
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	9
2.2.4. Date de règlement	9
2.2.5. Taux d'intérêt	9
2.2.6. Intérêts	10
2.2.7. Amortissement et remboursement	10
2.2.8. Prix de remboursement	14
2.2.9. Paiement	14
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	14
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	15
2.2.12. Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang	15
2.2.13. Garantie	16
2.2.14. Mode de placement	16
2.2.15. Notation de la société	16
2.2.16. Notation de l'emprunt	16
2.2.17. Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées	19
2.2.18. Fiscalité des titres	19
<b>2.3. Renseignements généraux</b>	<b>19</b>
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations	19
2.3.2. Marché des titres	19
2.3.3. Prise en charge par TUNISIE CLEARING	21
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	21
<b>2.4. Facteurs de risques liés aux obligations subordonnées</b>	<b>21</b>
2.4.1. Nature du titre	21
2.4.2. Qualité de crédit de l'émetteur	21
2.4.3. Le marché secondaire	22
<b>2.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire</b>	<b>22</b>
<b>2.6. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « Emprunt TL 2018-1 »</b>	<b>22</b>
Bulletin de souscription	23

---

**FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**  
**« TL 2018 Subordonné »**

L'emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » est émis pour un montant de 20 000 000 dinars, susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars, divisé en 200 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portés à un maximum de 300 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal. Il est constitué de deux catégories qui se présentent comme suit :

- Catégorie A émise pour la durée de 5 ans et aux taux de 10,60% et/ou TMM+2,70% brut l'an ;
- Catégorie B émise pour la durée de 7 ans dont 2 années de grâce et aux taux de 11,00% et/ou TMM+3,00% brut l'an

**L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION**

- **Dénomination de l'emprunt subordonné :** « **TL 2018 Subordonné** ».
- **Montant :** 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 30 000 000 dinars.
- **Nominal :** 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 200 000 obligations susceptibles d'être portés à 300 000 obligations réparties en 2 catégories : le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix des souscripteurs.
- **Forme des obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation subordonnée.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019** seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17 janvier** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur en fonction de la catégorie :
  - Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% brut l'an ;
  - Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% brut l'an.
- **Durée totale :**
  - Catégorie A : 5 ans ;
  - Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce.
- **Durée de vie moyenne :** 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.



- **Duration (taux fixe) :** 2,643 années pour la catégorie A et 4,037 années pour la catégorie B.

**Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 11 octobre 2018 sous le numéro 18-007. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Marge actuarielle (taux variable) :** 2,70% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie A et 3,00 % pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie B.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe) :** 10,60% l'an pour la catégorie A et 11,00% l'an pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement :** Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.
- **Souscriptions et versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba), et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions :** Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec

maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Païement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations subordonnées** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées « **TL 2018 Subordonné** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation de la société** : En date du 13 décembre 2017, la note attribuée par Fitch Ratings à la société Tunisie Leasing et Factoring est BBB+ à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme.
- **Notation de l'emprunt** : En date du 28 septembre 2018, la note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt subordonné « **TL 2018 Subordonné** » est BBB-
- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par Tunisie Clearing** : TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « **TL 2018 Subordonné** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires subordonnés** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux

fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- ***Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées*** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

***- Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance » page 15**)

***- Qualité de crédit de l'émetteur***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

***- Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

## Chapitre 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

### 1.1 Responsables de la note d'opération :

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

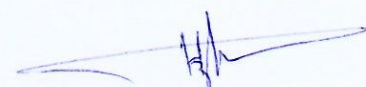

M. Ahmed ABDELKEFI




TUNISIE  
LEASING ET-FACTORING  
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène  
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax: 71 232 020  
101

LE DIRECTEUR GENERAL

M. Hichem ZGHAL

TUNISIE  
LEASING ET-FACTORING  
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène  
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax: 71 232 020  
101

### 1.2 Attestation des responsables de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Ahmed ABDELKEFI




TUNISIE  
LEASING ET-FACTORING  
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène  
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax: 71 232 020  
101

LE DIRECTEUR GENERAL

M. Hichem ZGHAL




TUNISIE  
LEASING ET-FACTORING  
Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène  
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax: 71 232 020  
101

### 1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

TUNISIE VALEURS  
LE DIRECTEUR GENERAL  
M. Walid SAIBI





#### 1.4 Responsable de l'information :

M. Mondher ZID

Directeur Financier de Tunisie Leasing et Factoring



La notice légale est publiée au JORT N° 126 du 16/10/2018.

 **Conseil du Marché Financier**  
Visa n° 18 / 1009 du 11 OCT 2018  
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994  
Le Président du Conseil du Marché Financier

  
Signé: Salah ESSAYEI





## Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

### 2.1 Renseignements relatifs à l'émission :

#### 2.1.1- Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le 01/06/2017 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 7,80% brut l'an au minimum et 9% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2,20% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et les durées à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 10,60% et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM+3,00% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

#### 2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

• **Montant de l'emprunt** : L'emprunt obligataire subordonné « **TL 2018 Subordonné** » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portés à 300 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **TL 2018 Subordonné** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

• **Produit brut et net de l'emprunt subordonné** : Le produit brut du présent emprunt est de 20 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT. Les frais de montage et les commissions de placement <sup>(1)</sup> s'élèveraient à 0,6% du montant soit 120 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 16 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis <sup>(1)</sup> seraient de 28 000 DT HT <sup>(2)</sup> et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 36 771 DT <sup>(3)</sup>, soit un total de frais approximatifs de 200 771 DT et un produit net de l'emprunt de 19 799 229 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut <sup>(1)</sup>	20 000 000	100
Frais généraux <sup>(1)</sup>	200 771	1,004
Produit net	19 799 229	98,996

<sup>(1)</sup> Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20 000 000 dinars (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 30 000 000 dinars) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

<sup>(2)</sup> L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au quatrième trimestre 2018.

<sup>(3)</sup> Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/4 à taux fixe (catégorie A), 1/4 à taux variable (catégorie A), 1/4 à taux fixe (catégorie B) et 1/4 à taux variable (catégorie B).

### ***2.1.3 – Période de souscription et de versement :***

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **29/10/2018** et clôturées au plus tard le **17/01/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/01/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### ***2.1.4 - Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :***

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/10/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### ***2.1.5 - But de l'émission :***

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cet emprunt subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## 2.2 Caractéristiques des titres émis :

### 2.2.1 - Nature, forme et délivrance des titres :

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance page 15).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « TL 2018 Subordonné »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des obligations :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance page 15).
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

### 2.2.2 - Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### 2.2.3 - Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2019**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/01/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**2.2.4- Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**2.2.5-Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées « TL 2018 Subordonné » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 10,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.



**- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**2.2.6 - Intérêts**

Les intérêts sont payés à terme échu le **17 janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **17/01/2024** pour la catégorie A et pour le **17/01/2026** pour la catégorie B.

**Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars :**

❖ Le montant total des intérêts serait de 6 360 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux variable (TMM+2,70%), le montant des intérêts s'élèverait à 5 333 400 Dinars (en considérant un taux nominal de 8,889% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018, à titre indicatif).

❖ Le montant total des intérêts serait de 11 000 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux variable (TMM+3,00%), le montant des intérêts s'élèverait à 9 189 000 Dinars (en considérant un taux nominal de 9,189% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018, à titre indicatif).

**2.2.7 - Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2024** pour la catégorie A et le **17/01/2026** pour la catégorie B.

**Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt subordonné souscrite à taux variable.**

**Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,70% (soit la moyenne du TMM+2,70%) pour la catégorie A et d'une marge de 3,00% (soit la moyenne du TMM+3,00%) pour la catégorie B.**

**Pour les besoins de calcul, le taux retenu correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018) soit 6,189% majorée d'une marge de 2,70%, soit 8,889% pour la catégorie A et d'une marge de 3,00% soit 9,189% pour la catégorie B. Pour les besoins de la simulation, ces taux ont été figés à ces valeurs jusqu'à l'échéance de l'emprunt subordonné.**

- **Nombre d'obligations subordonnées:** 200 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 300 000 obligations subordonnées.

- **Valeur nominale de l'obligation subordonnée:** 100 dinars
- **Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse :** 17 janvier 2019
- **Date du premier remboursement de capital :**
  - le 17/01/2020 pour la catégorie A
  - le 17/01/2022 pour la catégorie B
- **Date du premier paiement des intérêts :** 17 janvier 2020
- **Date de dernière échéance :**
  - le 17/01/2024 pour la catégorie A
  - le 17/01/2026 pour la catégorie B
- **Taux d'intérêt :**
  - **Pour la catégorie A :** Taux fixe de 10,60% brut l'an et/ou Variable (TMM +2,70%) : 8,889%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018 majorée de 2,70% (à titre indicatif).
  - **Pour la catégorie B :** Taux fixe de 11,00% brut l'an et/ou Variable (TMM +3,00%) : 9,189%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'octobre 2017 au mois de septembre 2018 majorée de 3,00% (à titre indicatif).
- **Amortissement :**
  - **Pour la catégorie A :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation subordonnée.
  - **Pour la catégorie B :** Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20 dinars par obligation subordonnée.

#### Définition du TMM :

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

#### Evolution du TMM durant les six dernières années :

en (%)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	3,16	4,11	4,71	4,89	4,25	4,26	5,53
Février	3,42	4,20	4,68	4,80	4,22	4,29	5,61
Mars	3,48	4,33	4,72	4,82	4,20	4,29	6,04
Avril	3,64	4,70	4,72	4,80	4,24	4,41	6,50
Mai	3,74	4,69	4,70	4,77	4,25	4,83	6,39
Juin	3,64	4,74	4,78	4,80	4,21	4,94	6,72
Juillet	3,85	4,73	4,98	4,78	4,32	5,15	7,25
Août	3,88	4,75	4,94	4,75	4,20	5,19	7,25
Septembre	3,90	4,72	4,92	4,77	4,26	5,22	7,29
Octobre	4,15	4,66	4,93	4,75	4,33	5,23	
Novembre	4,18	4,75	4,93	4,30	4,23	5,23	
Décembre	3,98	4,74	4,88	4,28	4,26	5,23	

Source : BCT

**Pour toutes les catégories, on suppose que le montant souscrit est de 20 000 000 dinars**

**(1) Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

**- Amortissement de l'emprunt à taux fixe (10,60%) :**

- Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné à taux fixe (10,60%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2019	20 000 000				
2020		4 000 000	16 000 000	2 120 000	6 120 000
2021		4 000 000	12 000 000	1 696 000	5 696 000
2022		4 000 000	8 000 000	1 272 000	5 272 000
2023		4 000 000	4 000 000	848 000	4 848 000
2024		4 000 000	-	424 000	4 424 000
<b>Totaux</b>		<b>20 000 000</b>		<b>6 360 000</b>	<b>26 360 000</b>

**- Amortissement par obligation à taux fixe :**

- Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (10,60%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2019	100				
2020		20	80	10,600	30,600
2021		20	60	8,480	28,480
2022		20	40	6,360	26,360
2023		20	20	4,240	24,240
2024		20	-	2,120	22,120
<b>Totaux</b>		<b>100</b>		<b>31,800</b>	<b>131,800</b>

**- Amortissement de l'emprunt à taux variable : TMM + 2,70% (8,889% à titre indicatif)**

- Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné au taux variable de TMM +2,70% (8,889% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2019	20 000 000				
2020		4 000 000	16 000 000	1 777 800	5 777 800
2021		4 000 000	12 000 000	1 422 240	5 422 240
2022		4 000 000	8 000 000	1 066 680	5 066 680
2023		4 000 000	4 000 000	711 120	4 711 120
2024		4 000 000	-	355 560	4 355 560
<b>Totaux</b>		<b>20 000 000</b>		<b>5 333 400</b>	<b>25 333 400</b>

**- Amortissement par obligation à taux variable :**

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +2,70% (8,889% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2019	100				
2020		20	80	8,889	28,889
2021		20	60	7,111	27,111
2022		20	40	5,333	25,333
2023		20	20	3,556	23,556
2024		20	-	1,778	21,778
<b>Totaux</b>		<b>100</b>		<b>26,667</b>	<b>126,667</b>



**(2) Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce :**

**- Amortissement de l'emprunt à taux fixe (11,00%) :**

- Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné à taux fixe (11,00%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2019	20 000 000				
2020		-	20 000 000	2 200 000	2 200 000
2021		-	20 000 000	2 200 000	2 200 000
2022		4 000 000	16 000 000	2 200 000	6 200 000
2023		4 000 000	12 000 000	1 760 000	5 760 000
2024		4 000 000	8 000 000	1 320 000	5 320 000
2025		4 000 000	4 000 000	880 000	4 880 000
2026		4 000 000	-	440 000	4 440 000
<b>Totaux</b>		<b>20 000 000</b>		<b>11 000 000</b>	<b>31 000 000</b>

**- Amortissement par obligation à taux fixe :**

- Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe (11,00%) :

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2019	100				
2020		-	100	11,000	11,000
2021		-	100	11,000	11,000
2022		20	80	11,000	31,000
2023		20	60	8,800	28,800
2024		20	40	6,600	26,600
2025		20	20	4,400	24,400
2026		20	-	2,200	22,200
<b>Totaux</b>		<b>100</b>		<b>55,000</b>	<b>155,000</b>

**- Amortissement de l'emprunt à taux variable :**

- Tableau d'amortissement de l'emprunt subordonné au taux variable de TMM +3,00% (9,189% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2019	20 000 000				
2020		-	20 000 000	1 837 800	1 837 800
2021		-	20 000 000	1 837 800	1 837 800
2022		4 000 000	16 000 000	1 837 800	5 837 800
2023		4 000 000	12 000 000	1 470 240	5 470 240
2024		4 000 000	8 000 000	1 102 680	5 102 680
2025		4 000 000	4 000 000	735 120	4 735 120
2026		4 000 000	-	367 560	4 367 560
<b>Totaux</b>		<b>20 000 000</b>		<b>9 189 000</b>	<b>29 189 000</b>

## - Amortissement par obligation à taux variable :

- Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM +3,00% (9,189% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts Bruts	Annuités
2019	100				
2020		-	100	9,189	9,189
2021		-	100	9,189	9,189
2022		20	80	9,189	29,189
2023		20	60	7,351	27,351
2024		20	40	5,513	25,513
2025		20	20	3,676	23,676
2026		20	-	1,838	21,838
<b>Totaux</b>		<b>100</b>		<b>45,945</b>	<b>145,945</b>

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 millions de dinars. Tunisie Leasing et Factoring s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 20 millions de dinars.

**2.2.8 - Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**2.2.9 – Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2020**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

### 2.2.10 - Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 10,60% l'an pour la catégorie A et de 11,00% l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

### Catégorie A :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,889%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

### Catégorie B :

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2018 à titre indicatif, qui est égale à 6,189% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,189%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,00% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### 2.2.11 - Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné:

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «**TL 2018 Subordonné**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left( \sum_{t=1}^T t.F_t / (1+i)^t \right) / \left( \sum_{t=1}^T F_t / (1+i)^t \right)$$

Avec :

- T est le nombre de périodes.
- $F_t$  est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643 années** pour la catégorie A et **4,037 années** pour la catégorie B.

#### 2.2.12 Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du **11 octobre 2018** sous le numéro **18/007**. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.



Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

***Maintien de l'emprunt à son rang*** : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **2.2.13 - Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait aucune mention de garantie.

#### **2.2.14 - Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf facteurs de risques liés aux obligations subordonnées p 21).

Les souscriptions seront reçues aux guichets de Tunisie Valeurs (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

#### **2.2.15 - Notation de la société :**

En date du **13 décembre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

**TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

#### **2.2.16 - Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB- (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 septembre 2018**.

La note nationale **BBB** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

# FitchRatings

60 rue de Monceau  
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 - F 33 (0)1 44 29 91 49  
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

## **LETTRE DE NOTATION**

Paris, le 28 septembre 2018

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Tunisie Leasing et Factoring
Désignation de l'émission	:	Emprunt subordonné «TL 2018 Subordonné»
Montant	:	20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars répartis en deux catégories: A et B
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal (A)	:	10,60% et/ou TMM+2,70% l'an
Taux Nominal (B)	:	11,00% et/ou TMM+3,00% l'an
Durée (A)	:	5 ans
Durée (B)	:	7 ans dont 2 années de grâce
Amortissement (A)	:	Annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, à partir de la première année.
Amortissement (B)	:	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année.
Note	:	BBB-(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.



# FitchRatings

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,

Eric Dupont  
Senior Director



### **2.2.17- Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **2.2.18 - Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du Code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

## **2.3 Renseignements généraux :**

### **2.3.1 - Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **TL 2018 subordonné** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **2.3.2 - Marché des titres :**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31 aout 2018, 16 emprunts obligataires (y compris subordonnés) en cours émis par TUNISIE LEASING ET FACTORING sont cotés sur le marché obligataire. Il s'agit de :

- TL 2012/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,15% et/ou TMM+1,75% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,25%.

- TL 2012/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 6,3% et/ou TMM+1,75% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 6,4%.
- TL subordonné 2013/1 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM +2,25%.
- TL 2013/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7% et/ou TMM+2% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,25%.
- TL subordonné 2013/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,35% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,60%.
- TL 2014/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35%.
- TF 2014 pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- TL 2014/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,55% et/ou TMM+2,25% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,80%.
- TL 2015/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans avec 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.
- TL subordonné 2015/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,70% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,90%.
- TL 2015/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,50% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,75%.
- TL 2016/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,50% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,75%.
- TL subordonné 2016/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,60% et/ou TMM+2,40% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.



- TL 2017/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,55% et/ou TMM+2,35% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,80%.
- TL 2017/2 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,95% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,20%.
- TL 2018/1 selon 2 catégories : catégorie A avec une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,95% et/ou TMM+2,30% et catégorie B pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,20%.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt subordonné « **TL 2018 subordonné** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### ***2.3.3 - Prise en charge par Tunisie Clearing :***

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt subordonné « **TL 2018 subordonné** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### ***2.3.4 - Tribunaux compétents en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

## **2.4. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

### ***2.4.1 - Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance » page 15**)

### ***2.4.2 - Qualité de crédit de l'émetteur***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### 2.4.3 - Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

### 2.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société de leasing un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

### 2.6. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire Tunisie Leasing 2018-1 :

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
<b>ASSURANCES</b>	5	85 000	8 500 000	<b>36,00</b>
<b>SICAV</b>	9	84 500	8 450 000	<b>35,79</b>
<b>PERSONNES PHYSIQUES</b>	74	37 637	3 763 700	<b>15,94</b>
<b>AUTRES</b>	1	15 000	1 500 000	<b>6,35</b>
<b>FCP</b>	4	8 950	895 000	<b>3,79</b>
<b>PERSONNE MORALE</b>	1	5 000	500 000	<b>2,12</b>
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>236 087</b>	<b>23 608 700</b>	<b>100,00</b>

**TUNISIE LEASING ET FACTORING**

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 dinars chacune  
Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène  
Registre de Commerce : B 1340 9 1997

Objet social: Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

**TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme  
par FITCH RATINGS en date du 13 décembre 2017  
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « TL 2018 subordonné »**

D'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune  
Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,60% et/ou TMM+2,70%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	11,00% et/ou TMM+3,00 %	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission a reçu la note BBB- (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 28 septembre 2018

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2017  
Délibération du Conseil d'Administration du 28 août 2018  
Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 27 septembre 2018

Visa ..... du ..... 11 OCT. 2018  
Notice légale publiée au JORT N° 126 du 16/10/2018

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°**

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom <sup>1</sup> : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr .....
Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport
N° ..... Délivré le : ... / ... / .....
Profession/activité : .....
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....
Agissant pour le compte (1) : <input type="checkbox"/> De moi-même
<input type="checkbox"/> Du mandat en qualité de : <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandat :

<b>Personne Physique :</b> (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom & Prénom <sup>1</sup> : ..... Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° ..... Délivré le : ... / ... / .....	<b>Personne Morale :</b> Raison sociale : ..... N° du R.C : ..... Matricule Fiscale : .....
<b>Profession/activité :</b> Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....	

Déclare (ons) souscrire à :

- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 10,60%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,70%; durée 5 ans.
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 11,00%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie B au taux d'intérêt variable de TMM+3,00%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit ..... le ..... seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Les intérêts seront réglés le ..... de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du ..... et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5<sup>ème</sup> de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)<sup>2</sup> :

- En espèces
- Par chèque n° ..... Tiré sur : ..... Agence : .....
- Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence.....

La somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 10,60%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,70%; durée 5 ans.
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 11,00%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie B au taux d'intérêt variable de TMM+3,00%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez<sup>3</sup> ..... en (1)  Gestion libre  Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession  
Le second servant de souche<sup>4</sup>  
A ..... le .....  
Signature

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante

<sup>2</sup> Remplir la ligne appropriée

<sup>3</sup> Indiquer le nom du dépositaire

<sup>4</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »





COPIE



TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 dinars chacune  
Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène  
Registre de Commerce : B 1340 9 1997

Objet social: Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée **BBB+** (tun) à long terme avec perspective stable et **F2** (tun) à court terme  
par **FITCH RATINGS** en date du 13 décembre 2017  
**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « TL 2018 subordonné »**

D'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune  
Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10,60% et/ou TMM+2,70%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	11,00% et/ou TMM+3,00 %	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission a reçu la note **BBB-** (tun) par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du 28 septembre 2018

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2017  
Délibération du Conseil d'Administration du 28 août 2018  
Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 27 septembre 2018

Visa ..... du 11 OCT. 2018

Notice légale publiée au JORT N° 126 du 16/10/2018

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom<sup>1</sup> :  Mme  Mlle  Mr .....  
Nationalité : ..... Pièce d'identité (1) :  CIN  Carte de séjour  Passeport  
N° ..... Délivré le : ..... / ..... / .....  
Profession/activité : .....  
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Agissant pour le compte (1) :  De moi-même  
 Du mandat en qualité de :  Tuteur  Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandat :

<b>Personne Physique :</b> (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr Nom & Prénom <sup>1</sup> : ..... Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° ..... Délivré le : ..... / ..... / .....	<b>Personne Morale :</b> Raison sociale : ..... N° du R.C : ..... Matricule Fiscale : .....
--	--

**Profession/activité :**  
Adresse : ..... Code postale : ..... Pays : ..... Tel : .....

Déclare (ons) souscrire à :

- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 10,60%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,70%; durée 5 ans.
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 11,00%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie B au taux d'intérêt variable de TMM+3,00%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le ..... seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Les intérêts seront réglés le ..... de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du ..... et sont remboursables :

- Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le 1/5<sup>ème</sup> de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » et de la note d'opération relative à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)<sup>2</sup> :

- En espèces
- Par chèque n° ..... Tiré sur : ..... Agence : .....
- Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence.....

La somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations souscrites soit (2) :

- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie A au taux d'intérêt fixe de 10,60%; durée 5 ans ;
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie A au taux d'intérêt variable de TMM+2,70%; durée 5 ans.
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie B au taux d'intérêt fixe de 11,00%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.
- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « TL 2018 Subordonné » de la catégorie B au taux d'intérêt variable de TMM+3,00%; durée 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez<sup>3</sup> ..... en (1)  Gestion libre  Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession  
Le second servant de souche<sup>4</sup>  
A ..... le .....  
Signature

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante

<sup>2</sup> Remplir la ligne appropriée

<sup>3</sup> Indiquer le nom du dépositaire

<sup>4</sup> Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

